

REGLEMENT DU JEU SALON DE L'HABITAT VANNES

Samedi 16 au Lundi 18 mars 2024

- Article 1 -** Envie de Voyages organise un jeu gratuit, dans le cadre du Salon de l'Habitat du 16, 17 et 18 mars 2024
- Article 2 -** Pour participer, scanner le qr code que vous trouverez sur le stand Envie de Voyages.
Un bulletin par personne pendant toute la durée de l'opération.
- Article 3 -** **Comment jouer :**
Par simple tirage au sort.
Remplir le bulletin en ligne
- Le tirage au sort qui aura lieu le mardi 19 mars 2024 à 10h30.**
- Article 4 -** Le lot unique mis en jeu est le suivant :
1 Bon d'achat d'une valeur de 300 euros, à valoir sur un séjour ou un circuit sur la destination de votre choix.
- Article 5 -** Les gagnants seront contactés par téléphone lors du tirage au sort avec une confirmation par mail.
- Article 6 -** Les gagnants ne pourront en aucun cas prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces, même partiellement. Ce lot est nominatif, non cessible et non échangeable. Il est soumis aux conditions figurant sur l'article 4 du présent règlement.
- Article 7 -** Tout bulletin incomplet ou avec de mauvaises informations sera considéré comme nul.
- Article 8 -** Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée par un jury souverain composé de représentants de l'agence Envie de Voyages. Ce même jury pourra notamment prendre, même office, toutes les mesures qu'il jugera opportunes pour corriger toute anomalie pouvant résulter de l'application des articles du présent règlement.
- Article 9 -** Les bulletins virtuels attribués à cette opération ne peuvent être utilisés pour toute autre opération. Toute utilisation illicite entraînerait des poursuites.
- Article 10 -** Les informations recueillies par Envie de Voyages bénéficient de la protection de la loi informatique et libertés du 06-01-1978 et pourront donner l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification et de radiation en écrivant à Envie de Voyages – 25 rue sombreuil – 56400 Auray.
- Article 11 -** Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. La responsabilité d'Envie de Voyages ne saurait être invoquée si un cas de force majeure ou quelque événement fortuit interne ou externe imposait quelques modifications que ce soit à la teneur ou aux modalités du jeu.
- Article 12 -** Le présent règlement est disponible en ligne.